

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 03311
Numéro SIREN : 830 189 395
Nom ou dénomination : 42 CONSULTING SECURITE INCENDIE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2018 sous le numéro de dépôt 60915

42 CONSULTING SECURITE INCENDIE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000.00 €

Siège social : 2 bis avenue Foch

94160 SAINT MANDE

830 189 395 RCS CRETEIL

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
et le six septembre, à dix heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société 42 INTERNATIONAL HOLDING, représentée par son représentant légal, préside la séance en sa qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 100 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société EXPERTS WILSON, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoquée.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport u président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du u président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de directeurs généraux,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport u président.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général, à compter du 1^{er} Septembre 2018 :

- Monsieur Jefferson CRISPET, demeurant à PARIS 12 (75012) 62 rue de Fécamp,
Né le 23 Novembre 1982 à Beaumont (63)
Nationalité française,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où la société 42 INTERNATIONAL HOLDING viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Jefferson CRISPET conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Jefferson CRISPET, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AB JC BL

Monsieur Jefferson CRISPET, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappé d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général, à compter du 1^{er} Septembre 2018 :

- Monsieur Alexandre BARRAUD, demeurant à ANTONY (92160) 44 rue Charles de Montesquieu,
Né le 26 Novembre 1977 à Mulhouse (68)
Nationalité française,

afin d'assister le président et pour une durée équivalente à celle du mandat de ce dernier.

Dans le cas où la société 42 INTERNATIONAL HOLDING viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Alexandre BARRAUD conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Alexandre BARRAUD, est investi des mêmes pouvoirs légaux et statutaires que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Alexandre BARRAUD, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de directeur général qui vient de lui être confié et affirme satisfaire aux conditions statutaires notamment relatives à la limite d'âge et n'être frappé d'aucune des interdictions déchéances ou incapacité susceptibles de lui interdire d'exercer ce mandat.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AB JC SL

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président



Alexandre BARRAUD

(signature précédée de la mention :

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »)*

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général



Un associé

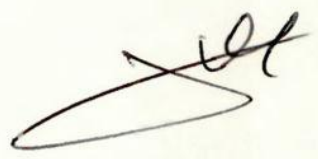


Jefferson CRISPET

(signature précédée de la mention :

*« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »)*

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général



AB JC st